

# CLIMATE INVESTMENT FUNDS

SREP/SC.19/5

16 mai 2018

---

Réunion du Sous-comité du SREP

Washington

Mercredi 6 juin 2018

Point 5 de l'ordre du jour

## **LE POINT SUR LE SYSTEME DE SUIVI ET DE COMMUNICATION DES RESULTATS DU SREP (RÉSUMÉ)**

## **DÉCISION PROPOSÉE**

Ayant examiné le document SREP/SC. 19/5 intitulé *Le point sur le système de suivi et de communication des résultats du SREP*, le Sous-comité reconnaît l'importance d'un cadre efficace de suivi des résultats et se félicite de cette évaluation de l'efficacité, de la pertinence et de l'utilité du système de suivi et de communication des résultats.

Le Sous-comité note les progrès accomplis dans la promotion du cadre de suivi et de communication du SREP et se félicite du fait que l'évaluation se soit appuyée sur une approche participative, consensuelle et inclusive.

Le Sous-comité endosse les conclusions et recommandations du rapport sur les activités et les résultats et approuve la version révisée du cadre de suivi des résultats.

1. En 2018, la revue du système de suivi et de communication des résultats du Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) a été réalisée à la demande du Sous-comité du SREP (décembre 2017). Cette revue a permis de procéder à une évaluation approfondie de l'efficacité, l'utilité et la pertinence du système de suivi et de communication des résultats du SREP, et d'examiner les moyens de relever les défis rencontrés durant les trois années de sa mise en œuvre.
2. L'examen de la documentation<sup>1</sup>, les entrevues avec les parties prenantes<sup>2</sup>, et un dernier atelier de validation avec les BMD ont abouti à un rapport final comportant ces principales conclusions et recommandations qui ont éclairé le perfectionnement du processus de suivi et de communication des résultats du SREP, notamment la mise à jour du cadre de résultats.
3. **9 Principales conclusions**
  - i. Une plus grande attention est nécessaire pour **recueillir les informations aux premiers stades de la mise en œuvre des projets**, telles que celles ayant trait à l'évolution du projet et aux résultats recueillis par les BMD.
  - ii. Les projets liés à un **environnement propice** ne s'intègrent pas très bien dans l'ensemble actuel d'indicateurs fondamentaux et ceux relatifs aux autres retombées positives du SREP, ces projets n'étant pas censés assurer l'accès à l'énergie.
  - iii. L'indicateur 1 des retombées positives sur le **financement mobilisé** est essentiel pour comprendre le niveau de financement supplémentaire. C'est le seul indicateur du SREP qui apparaît dans tous les rapports annuels de suivi et communication des résultats du SREP, près de 60 % des projets ayant déjà signalé des investissements à effet de levier.
  - iv. **La capacité** est un indicateur très utile en ce qu'elle permet de connaître le potentiel de production d'énergie d'un projet. La **capacité indirecte** est particulièrement appropriée pour les projets d'énergie renouvelable « en amont », tels que l'exploitation préliminaire de l'énergie géothermique ou les lignes de transmission pour les mini-réseaux. La **capacité directe** est bien adaptée aux projets dont l'objectif direct est de produire de l'énergie renouvelable.
  - v. L'agrégation des **données sur l'accès à l'énergie** avec les indicateurs actuels est un défi en raison des différentes unités utilisées (nombre de personnes, entreprises). De plus, très peu de projets en cours suivent une approche pluridimensionnelle pour définir l'accès à l'énergie (p. ex., durée des coupures).
  - vi. La formulation de l'indicateur fondamental 2 sur l'accès à l'énergie ne tient pas compte d'**autres services énergétiques** qui bénéficient de l'appui du SREP, tels que les fourneaux améliorés.

---

<sup>1</sup> Examen des politiques, stratégies, documents d'orientation et référentiels similaires de suivi et de communication des résultats du SREP ; analyse du portefeuille d'indicateurs au moyen des cadres de résultats des BMD pour les projets du SREP ; et analyse SWOT du système de suivi et de communication des résultats.

<sup>2</sup> Entrevues avec les intervenants clés, y compris quatre chefs d'équipe des BMD, huit représentants des points focaux des BMD, et cinq représentants des donateurs issus de cinq BMD et trois pays donateurs.

- vii. La **distinction entre bénéficiaires directs et indirects** pourrait être utile pour comprendre la différence entre ceux qui bénéficient directement de l'accès à l'énergie ou de sa transmission, et ceux qui en profitent indirectement, tels que les projets liés à l'environnement favorable.
- viii. **Certaines conditions** énoncées dans le système de suivi et de communication des résultats du SREP ne sont pas totalement remplies (p. ex., l'obligation de collaborer avec les pays bénéficiaires et de partager les résultats présentés dans les rapports annuels de suivi et de communication des résultats du SREP).
- ix. L' **indicateur de l'impact sexospécifique** est nécessaire à la fin du projet/programme ou au moment de l'examen à mi-parcours. Les orientations fournies dans le référentiel au titre de l'indicateur 2 des retombées positives manquent de clarté.

#### 4. **3 Principales recommandations**

- i. **Inviter les BMD à partager les informations** avec l'Unité administrative sur davantage de détails concernant les progrès accomplis par les projets et programmes du SREP en utilisant leurs systèmes de notification déjà existants et leurs cadres de transmission des résultats pour combler le déficit de résultats intermédiaires.
- ii. **Mettre à jour les indicateurs fondamentaux et les indicateurs des retombées positives du SREP** pour mieux tenir compte du portefeuille et des résultats.

<b>Indicateurs de résultats découlant du cadre de résultats du SREP pour 2012</b>	<b>Indicateurs de résultats découlant du cadre de résultats du SREP pour 2018</b>
<b>Indicateur fondamental 1 du SREP :</b> Production annuelle d'électricité de source renouvelable découlant des interventions du SREP (MWh)	<b>Indicateur fondamental 1 du SREP :</b> Production annuelle d'électricité de source renouvelable découlant des interventions du SREP (MWh)
<b>Indicateur fondamental 2 du SREP :</b> Nombre de femmes, d'hommes, d'entreprises et de services communautaires bénéficiant d'un meilleur accès à l'électricité et aux combustibles découlant des interventions du SREP (nombre de bénéficiaires)	<b>Indicateur fondamental 2 du SREP :</b> Nombre de femmes, d'hommes, d'entreprises et de services communautaires bénéficiant d'un meilleur accès à l'électricité et à d'autres services énergétiques modernes découlant des interventions du SREP (nombre de bénéficiaires)
	<b>Indicateur fondamental 3 du SREP :</b> Accroissement de l'investissement public et privé dans des sous-secteurs ciblés découlant des interventions du SREP
	<b>Indicateur fondamental 4 du SREP :</b> Capacité (directe/indirecte) (MW) de source renouvelable découlant des interventions du SREP
<b>Indicateur 1 des retombées positives du SREP :</b> Accroissement de l'investissement	<b>Indicateur 1 des retombées positives du SREP :</b> Cadres réglementaire, institutionnel et

public et privé dans des sous-secteurs ciblés découlant des interventions du SREP	politique étendus/renforcés à l'appui de l'utilisation de l'énergie renouvelable
<b>Indicateur 2 des retombées positives du SREP</b> : Impact sexospécifique	<b>Indicateur 2 des retombées positives du SREP</b> : Indicateurs de l'impact sexospécifique + autres indicateurs sexospécifiques
<b>Indicateur 3 des retombées positives du SREP</b> : Émissions de GES évitées	<b>Indicateur 3 des retombées positives du SREP</b> : Émissions de GES évitées
<b>Indicateur 4 des retombées positives du SREP</b> : Autres retombées positives en matière de développement, telles que la santé (amélioration de la santé et diminution de la pollution atmosphérique), les moyens de subsistance (création de revenus, emploi temporaire et à long terme), la fiabilité énergétique, la viabilité économique (réduction des coûts de l'énergie renouvelable, amélioration des politiques en matière d'énergie renouvelable, et des cadres réglementaires)	<b>Autres retombées positives du SREP en matière de développement</b> : Autres retombées positives en matière de développement, telles que la santé (amélioration de la santé et diminution de la pollution atmosphérique), les moyens de subsistance (création de revenus, emploi temporaire et à long terme), la fiabilité énergétique, la viabilité économique (réduction des coûts de l'énergie renouvelable)

5. **Des ajustements et précisions supplémentaires** aux orientations contenues dans le référentiel de suivi et de communication des résultats du SREP, et aux définitions de certains des indicateurs permettront d'améliorer la clarté et l'efficacité du système.